



Conseil communautaire du 11 avril 2023

Liste des délibérations

(conformément à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration)

Le mardi 11 avril 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mercredi 5 avril 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), soit 32 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hubert POULAIN (Beaulieu-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : remplacé par Claudie LABAUME, suppléante

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (La Bussière)

Blandine LECHAUVE (Thou) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à M. LE DEM qui devient conseiller communautaire en remplacement de M. GHALI. Ce dernier se présente et indique qu'il fait déjà partie de plusieurs commissions communautaires.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte de leurs observations éventuelles.

Suite à une observation de Véronique POULAIN, une correction a été apportée au procès-verbal car elle a voté contre l'adhésion au CEREMA (délibération n° 2023-037), or son nom ne figurait pas parmi les votants.

*

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Emmanuel RAT

2023-79 TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote la création et la suppression des deux postes et modifie le tableau des effectifs.

2023-80 SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces modifications.

2023-81 PROJET DE PLAN PAYSAGE DE LA PUISAYE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'engager la CCBLP dans le principe de la démarche de Plan paysage de Puisaye
- de se rapprocher de la C.C. Puisaye Forterre pour le dépôt d'un dossier de candidature commun dans le cadre de l'appel à projets des DREAL de Bourgogne-Franche Comté et Centre-Val de Loire,
- d'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document relatif à cette candidature.

ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GEMAPI

Rapporteur : Michel LECHAUVE

2023-82 TARIFS DU SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix POUR et 1 CONTRE (Denis GERVAIS), adopte les tarifs tels que présentés.

2023-83 TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide la grille tarifaire telle que présentée pour 2023.

2023-84 TAXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU POUR 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le produit attendu de la taxe GEMAPI à 125 000 €.

FINANCES - ECONOMIE

Rapporteur : Hubert POULAIN

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022

Les comptes de gestion pour l'exercice 2022, dressés par le Receveur, sont conformes aux comptes administratifs dressés par l'ordonnateur. Monsieur le Président propose de les adopter.

2023-85 BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2023-86 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2023-87 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2023-88 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CONCESSION

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2023-89 BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Rappel des modalités de vote du compte administratif (article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales) : avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance (pas forcément au scrutin secret, ni nécessairement le doyen de l'assemblée). Le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Le Président quitte la salle ; la présidence est assurée par Pierre-François BOUGUET.

M. POULAIN, Vice-président en charge des finances, procède à la lecture des résultats.

2023-90 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif tel que présenté.

2023-91 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif tel que présenté.

2023-92 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif tel que présenté.

2023-93 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CONCESSION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif tel que présenté.

2023-94 BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif tel que présenté.

Monsieur RAT revient et réintègre la présidence.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

2023-95 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

2023-96 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

2023-97 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

2023-98 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CONCESSION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

2023-99 BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

2023-100 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les taux proposés.

2023-101 SUBVENTIONS VERS LES BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les montants des subventions d'équilibre aux budgets annexes tels que présentés.

2023-102 CONTRAT DEPARTEMENTAL 2021-2023 – AFFECTATION DU VOLET 2 – MODIFICATION

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

2023-103 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023

2023-104 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023

2023-105 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CONCESSION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023

2023-106 BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023

2023-107 AIDES ECONOMIQUES – FONDS PARTENARIAL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – FIXATION DES PRIORITES TERRITORIALES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le règlement assorti des priorités territoriales telles que présentées.

TOURISME COMMUNICATION

Rapporteur : Valérie VICHERAT

2023-108 STRATEGIE TOURISTIQUE – ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

ENFANCE JEUNESSE CULTURE

Rapporteur : Nathalie DONY

2023-109 SAISON CULTURELLE 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise les manifestations telles que présentées,

- Valide les montants proposés et les prévoit dans le budget 2024,
- Sollicite une subvention du conseil départemental du Loiret dans le cadre de sa saison culturelle « En scène » 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Le Président

Le Secrétaire